

**Annexe 1 : Délibération en date du 18 décembre 2018**

Réception au contrôle de légalité le 18/12/2018 à 18:22:04

Références technique : C62 29029827 20181218 2018\_118-D6

Affiché le 18/12/2018 - Certifié exécutoire le 18/12/2018

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Haute-Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Commune de Saints-Geosmes  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
26	22	22 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
11 Décembre 2018

Date d'affichage du compte rendu  
18 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit Décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

**Présents :** AUBRY ROMAIN, BRENE ANNETTE, CAUSERET EDITH, DETOURBET BERNARD, GERARD SYLVIE, GODONNIER ROGER, GOUVERNEUR SYLVIE, GUENIOT FRANCOIS, HECHT SABRINA, LOUET DANIEL, MARCOUX VERONIQUE, MATHEY NATHALIE, MATROT YANN, MAUGRAS JACKY, MIOT ERIC, ROGUE DOMINIQUE, ROYER MARC, SIMEANT ALAIN, URBAIN GEOFFREY, VILLETET JEROME, WARNET CHRISTIANE, ZENDER SEBASTIEN.

**Absents excusés :** MORIZOT MICHEL, SERRANO JOSE.

**Représentés :** GARBINO GERARD par GUENIOT FRANCOIS, MINOT CHANTAL par ROYER MARC.

Monsieur MAUGRAS JACKY a été nommé secrétaire

**Objet : PROJET PHOTOVOLTAÏQUE : étude de faisabilité / demande d'autorisations administratives / promesse de bail**

**N° de délibération : 2018\_118**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que la société BayWa r.e. France, en partenariat avec la société C4B Finances, a pour projet de développer, de construire et d'exploiter un parc photovoltaïque sur des terrains situés sur la commune de Saints-Geosmes, au lieu-dit « Les Essarts » cadastrés Section D n° 926 et appartenant à la commune.

La société BayWa r.e. France conçoit, développe, construit et exploite des projets éoliens et solaires dits « clefs en main » en partenariat avec des développeurs locaux depuis 2008. Dans ce cadre, BayWa r.e. France souhaite pouvoir réaliser des études sur le terrain d'implantation du futur parc, déposer toute demande d'autorisation administrative nécessaire à la réalisation du parc et signer avec la commune une promesse de bail.

Après délibération, le Conseil municipal, par 17 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions, autorise :

- Les sociétés C4B Finances et BayWa r.e. France à réaliser ou faire réaliser toutes les études nécessaires à la réalisation du projet photovoltaïque précité ;
- Les sociétés C4B Finances et BayWa r.e. France à signer les accords de maîtrise foncière nécessaires à la réalisation du projet photovoltaïque précité ;
- Les sociétés C4B Finances et BayWa r.e. France à formuler/déposer l'ensemble des demandes administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation du projet photovoltaïque précité ;
- Monsieur Le Maire à signer les promesses de bail emphytéotique proposées par BayWa r.e. France, sur les parcelles communales concernées par le projet photovoltaïque précité ;
- Monsieur Le Maire à signer les actes de promesse de servitude proposés par BayWa r.e. France, nécessaires à la réalisation du projet photovoltaïque
- Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles dans le cadre de ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jacky MAUGRAS

le Maire



Jacky MAUGRAS

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 18/12/2018 à 18:00:21  
Référence : 886014a4e0d50b71e12e5913e04785ec071c

*Protocole d'accord en vue du développement d'un parc photovoltaïque*

*Handwritten signatures and initials, including 'M' and 'BC'.*